UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- : (UDAC) :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-
Associations Loi 1901 à but non lucratif reconnue d'utilité publique (ordonnance du 14 mai 1945 – J.O. du 7 juin 1945)

COMMUNIQUE

Au lendemain de l'annonce de Monsieur le Premier Ministre, François Bayrou, l'Union départementale des Anciens Combattants ne peut que s'émouvoir face a la possible suppression du 8 mai, qui commémore la victoire des Allies contre l'Allemagne nazie en 1945 et marque la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Cette journée, symbole de la victoire des combattants des Forces Françaises Libres, des Résistants, des hommes et des femmes de l'ombre qui se sont battus jusqu'au sacrifice suprême pour notre Liberté et notre souveraineté, occupe une place essentielle dans l'histoire et la mémoire collective.

Cette mesure inique ne saurait être prise en raison de la consécration du symbole du 11 novembre non seulement à la victoire de 1918, mais, également, à la mémoire de tous les conflits postérieurs.

La supprimer reviendrait à effacer une étape cruciale de notre passé, ce qui va a l'encontre des efforts récents visant à valoriser la mémoire historique et à sensibiliser la jeunesse à l'importance de ces événements.

Il est essentiel de préserver cette commémoration pour continuer à transmettre nos valeurs Républicaines et la mémoire de nos grands anciens aux générations futures.

L'Union Départementale refuse avec fermeté l'éventualité de la suppression du jour férié du 8 mai et encourage tous les Français et les Françaises à se joindre à elle pour porter haut et fort sa désapprobation sur cette décision inacceptable

Bien cordialement à vous…

Le 18 juillet 2025

R Daudet
Président de l'UDAC des Landes

Signé Daudet